

L'ADIL EXISTE ET VOUS OFFRE UN CONSEIL GRATUIT GRÂCE À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE SES MEMBRES :

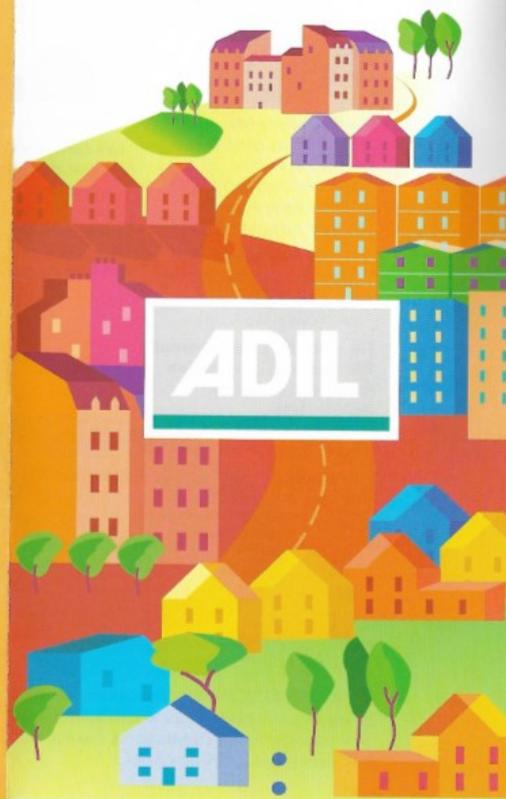
- Le Conseil Général et les collectivités locales
- Le Ministère chargé du Logement
- Les professionnels du logement, les organismes de logements sociaux, Action Logement, les établissements de crédit...
- Les organismes d'intérêt général : Caisses d'Allocations Familiales, Caisses de Mutualité Sociale Agricole...
- Les représentants des usagers et des familles

La diversité des membres de l'ADIL est la garantie de son indépendance.



**ADIL DE LA LOIRE**  
20 rue Balay  
42000 SAINT-ETIENNE  
Tél : 04-77-95-13-32  
www.adil42.org  
contact@adil42.org

## FRAPPEZ À LA BONNE PORTE



AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

VOUS CHERCHEZ À CONSTRUIRE, ACHETER, VENDRE, LOUER, FAIRE DES TRAVAUX : L'ADIL VOUS PROPOSE UN CONSEIL COMPLET SUR LE LOGEMENT...



**Les financements**  
prêts et aides dont vous pouvez bénéficier, plan de financement le mieux adapté à votre situation personnelle...

Des juristes spécialistes du logement, vous établissent un diagnostic financier « sur mesure ».

**Un plan de financement bien étudié avec votre ADIL, est un gage de sécurité.**



**Les contrats**  
contrat de vente, contrat de construction, contrat d'entreprise, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat de prêt...



**Les relations avec les professionnels**  
agent immobilier, notaire, syndic, architecte, constructeur, maître d'œuvre, établissement de crédit...



**Les assurances**  
liées à l'emprunt, à la construction ou à l'habitation. Les garanties hypothèque, caution...



**La fiscalité**  
TVA, Impôts locaux, droits de mutation, investissement locatif, avantages fiscaux...



**La copropriété**  
assemblée générale, travaux, charges, règles de majorité, conseil syndical...



**La location**  
bail, loyer et charges, état des lieux, réparations locatives, démarches pour trouver un logement social, un garant ou le financement d'un dépôt de garantie...



**La réglementation sur la qualité de l'habitat** : décence, insalubrité, amiante, plomb, termites... et sur la **performance énergétique** : les prêts et aides pour maîtriser l'énergie...



**Les offres de logements et terrains disponibles**, à la vente ou à la location, dans certaines ADIL.

L'ADIL vous guide dans vos projets, mais elle n'agit pas à votre place. Son rôle exclusif est de vous informer et de vous conseiller.

VOTRE ADIL (CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT) FAIT PARTIE D'UN RÉSEAU NATIONAL ; ELLE EST AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT APRÈS AVIS DE L'ANIL.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE RÉSEAU DES ADIL

Tél : 08 20 16 75 00  
0,12 € le minute au 1.10.2012

Internet : www.anil.org

L'ADIL met à votre disposition plusieurs Centres d'Information sur l'Habitat ou permanences dans le département ▶

AVANT DE VOUS ENGAGER CONSULTEZ VOTRE ADIL : VOUS Y TROUVEREZ GRATUITEMENT DES CONSEILS NEUTRES, OBJECTIFS ET DE QUALITÉ